

# Résidences d'artistes

dans l'enseignement agricole de la  
région CENTRE  
**2013-2014**



« Quand l'été viendra » –Fanny MAUGEY  
Résidence LPA Chambray-les-Tours mars 2011



Cristina Salas GERRITSEN  
Résidence LEGTA du Chesnoy- novembre 2011

**Les établissements qui se proposent d'accueillir un(e) artiste en résidence pour 2013-2014 sont :**

Le lycée agricole de Montoire sur le Loir (loir et cher)

Le lycée agricole de Chartres (Eure et loire)

Vous trouverez ci-joint :

La fiche descriptive du projet

Les fiches descriptives de l'établissement

Le cahier des charges

**!** Les Candidatures sont à déposer avant le lundi 04 mars 2013  
(Cachet de la poste faisant foi)

Fort de son expérience depuis 8 ans, l'enseignement agricole renouvelle l'accueil d'artistes en résidence dans ses établissements.

### Les partenaires :

- DRAC région Centre
- Conseil régional du Centre
- DRAAF
- Etablissements agricoles publics en lien avec le réseau d'actions culturelles « Centr'Acteur » de l'enseignement agricole en région Centre

#### Lycée agricole de Montoire sur le Loir

**Durée de la résidence:** 3 mois  
**Dates :** 1<sup>er</sup> trimestre 2014

**Thématique : "l'Autre"**

**Lieu :** *fiche descriptive du lycée ci-jointe*

#### Lycée agricole de Chartres

**Durée de la résidence:** 3 mois  
**Dates :** dernier trimestre 2013

**Thématique : "Aménagement"**  
(les projets photographiques seront les bienvenus)

**Lieu :** *fiche descriptive du lycée ci-jointe*

**Conditions d'accueil :** l'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas pris dans l'établissement.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste pour la durée de la résidence.

L'artiste est accompagné tout au long de sa résidence par un enseignant d'éducation socioculturelle\* qui assure l'interface entre l'administration du lycée et l'artiste.

L'artiste mène un travail de création et construit des relations avec les élèves et le personnel. Il n'a cependant pas vocation à animer directement des ateliers de pratique artistique avec les élèves.

**\*L'éducation socioculturelle (ESC):** spécificité de l'enseignement agricole, l'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation.

**Budget :** pour chacun des lycées

<b>Bourse pour l'artiste</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Frais de production</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Frais de diffusion</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Hébergement, restauration, frais annexes</b>	<b>3 000 €</b>

*L'artiste reçoit la bourse de 3000 € en 3 versements mensuels de 1000 €*

*La somme de 4000 € servira à financer ses besoins en matériaux pour la production de l'œuvre (fonctionnement) et la diffusion / communication autour de ce projet.*

*Une dépense de 3000 € sera effectuée par les établissements pour l'hébergement, la restauration et des frais annexes.*

*suivre*

- Cahier des charges
- Dossier de candidature
- fiches descriptives des deux établissements

A



## Cahier des charges

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet artistique dans le prolongement de son travail artistique. Il doit construire un projet de son choix dans le thème et le temps de la résidence. **Tous types d'expressions artistiques relevant des arts plastiques sont acceptés.**

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il devra initier et conduire avec l'aide du référent, une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporaire et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence, qui pourra prendre toutes les formes possibles à la condition qu'elles explicitent le travail réalisé au cours de la résidence.

### Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui proposent l'accueil d'une résidence d'artiste présenteront les éléments d'information générale sur leur site et les cursus qu'ils proposent.

Il est rappelé que ce sont des établissements de formation et non des structures culturelles. Cependant, **un partenariat est mis en place avec une structure culturelle du territoire** (Centre d'art, Musée d'Art, Ecole des Beaux Arts,...).

### L'organisation de la résidence :

#### Durée et présence

- ✓ La durée de la résidence est de **trois mois** (périodes scolaires incluses).
- ✓ **L'artiste se doit d'être présent sur les lieux de la résidence.**

#### Contractualisation

- ✓ L'artiste reçoit une bourse de 3000 € pour les 3 mds. La somme de 1000 € sera versée mensuellement.
- ✓ Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.

#### Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est hébergé par le lycée. Il dispose d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement libre de ses mouvements.
- ✓ L'artiste dispose gratuitement d'un atelier et d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples. Pour chacun des établissements la configuration est différente (*voir fiche descriptive de l'établissement ci-jointe*).
- ✓ Il est nourri gratuitement pendant les périodes scolaires s'il se conforme au règlement et aux heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose d'un atelier, mis à sa disposition durant toute la période de la résidence. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité du lycée. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir ou non les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels.
- ✓ Il n'est pas tenu par des horaires de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.

#### Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien son projet, l'artiste dispose d'un budget de 4000 Euros pour la production et la communication, qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement.
- ✓ Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.



## Le dossier de candidature

Le dossier doit être constitué **des 3 documents suivants, en deux exemplaires**

- Une **lettre de motivation** évoquant le projet pour la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire au projet
- Un **curriculum vitae** de l'artiste
- Un **dossier du parcours artistique** comprenant des visuels des créations antérieures de l'artiste

Le dossier complet doit parvenir à l'adresse suivante, en **2 exemplaires** pour le **lundi 04 mars 2013 dernier délai** (*cachet de la poste faisant foi*).

Madame Claire COULANGES  
DRAAF-SRFD Centre  
Cité administrative Coligny  
131 rue du Faubourg Bannier  
45042 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02.38.77.40.39 – Fax : 02.38.77.40.59

Mèl : [claire.coulanges@educagri.fr](mailto:claire.coulanges@educagri.fr)

**Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.**



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
Culture  
Communication



## Fiche descriptive de l'établissement agricole

*Le lycée agricole de Montoire sur le loir*

<http://www.lpa-montoire.educagri.fr/>

Personne contact : *professeur d'éducation socio-culturelle*

André Thimonier



[andre.thimonier@educagri.fr](mailto:andre.thimonier@educagri.fr)



02.54.86.41.00

Le lycée est situé à Montoire sur le Loir.

**Le site de Montoire** de l'EPL de Loir-et-Cher dispense des formations qui vont du au bac professionnel dans les domaines professionnels suivants:

- Bac Pro CGEA SDC et SDE (conduite d'une exploitation agricole de grandes cultures et d'élevage) ;
- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole ;
- au CFA : DIMA (découverte des métiers), CAP Agricole, Bac Pro SDC, BTS ACSE

### Il dispose :

- de salles spécialisées en biologie, langues, informatique ;
- d'un centre de documentation et d'information ;
- d'un foyer des élèves et de deux salles d'activités péri-scolaires ;
- d'un petit élevage (poules, lapins, etc.) et d'un atelier jardinage (pour les 4ème et les 3ème) ;
- dans le cadre de l'EPL, de deux exploitations situées à Areines et à Lamotte-Beuvron.

### Conditions d'accès et de transport:

Par la route : Tours à 50kms  
Blois à 40 kms  
Vendôme à 20 kms

Gare SNCF à Blois.

Gare TGV à Vendôme.

**Hébergement** : l'artiste disposera d'un studio à Montoire sur le Loir. Il peut bénéficier de la restauration scolaire en semaine.

**L'atelier** : il disposera aussi à titre d'atelier, d'une des deux salles d'activité péri-scolaire, soit un espace de travail de 35 m<sup>2</sup> environ.

### Matériel à disposition en fonction des disponibilités comme tout un chacun au lycée :

- Appareil photos, vidéo, vidéoprojecteur, tableau interactif (selon salles)
- Accès aux salles informatiques (en dehors des heures de cours d'informatique)
- Mise à disposition d'un ordinateur équipé de logiciel de traitement vidéo, son et image
- Accès internet filaire ou wifi aménageable selon besoins

Thème : **L'autre**

Périodes : **janvier à mars 2014**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



## Fiche descriptive de l'établissement agricole

### *Le lycée agricole de Chartres*

Site internet : <http://www.legta.chartres.educagri.fr/>  
[legta.chartres@educagri.fr](mailto:legta.chartres@educagri.fr)

Personne contact : *professeur d'éducation socio-culturelle* Julien CLEMENT  
julien.clement@educagri.fr  
☎ 06 88 57 81 11

**Le Lycée-de Chartres** dispense des formations en Bac S, Bac techno, Bac pro, BTS dans les secteurs suivants : agriculture, travaux paysagers, agroalimentaire. L'établissement dispose d'une option image orientée photographie ouverte de la seconde à la terminale (<http://imagelasaussaye.ultra-book.com/portfolio>). Le lycée dispose d'une exploitation agricole de 120 ha en grandes cultures avec des bâtiments du XIX<sup>ème</sup> siècle dont une étable transformée en salle d'exposition.



*Vue aérienne du lycée en tilt shift*

*Le bâtiment d'habitation de la ferme*



## Le lycée dispose d'installations adaptées :

- 11 laboratoires (chimie, biochimie, génie industriel, microbiologie,...)
- 2 salles informatiques
- 5 salles de cours équipées de tableaux interactifs
- 1 halle technologique agro-alimentaire
- 1 exploitation agricole
- 1 gymnase, 3 terrains de sport

## Conditions d'accès et de transport:

L'établissement est desservi matin et soir par une navette "["Transbeauce"](#) depuis la gare routière de Chartres situé à proximité de la gare SNCF (25min de la gare au lycée). A partir de la gare SNCF de Chartres, lignes ferroviaires TER Centre :

- Paris/Montparnasse
- Le Mans
- Courtalain

**Hébergement L'atelier :** dans une salle du foyer d'environ 25 m<sup>2</sup> (salle au cœur du foyer des élèves) et possibilité d'effectuer certains travaux dans les Ateliers de la ferme.

**Hébergement de l'artiste :** l'hébergement ne pourra se faire que dans une chambre du CFPPA de 9 m<sup>2</sup>. Hébergement spartiate. Sanitaires communs. Cf photos

*La chambre du CFPPA avec la vue sur les champs.*



## Matériel à disposition :

- Accès à un ordinateur connecté au réseau/ Internet dans un bureau partagé avec les professeurs d'éducation socioculturelle.
- Possibilité de travailler dans les ateliers de la ferme.

Thème : **Aménagement**

Périodes : **octobre à décembre 2013**